Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 035-213500796-20261102-D_4_02_11_2026-DE

République Française

Commune de CHEVAIGNÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 2 Novembre 2026

Nombre de membres		
Conseil	Présents	Qui ont pris part au vote
19	16	17

Vote
A l'unanimité
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2026, le 2 Novembre à 20 heures 15 minutes, le Conseil municipal de la Commune de CHEVAIGNÉ s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de VINCENT Sandrine, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 24/10/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés le 24/10/2026.

Présents : VINCENT Sandrine, Maire, BARRET Agathe, BUHOT Caroline, CANO Alexandre, DARTOIS Katiana (à partir de 20h16), DESBOIS Jessica (à partir de 20h17), DESBROUSSES Jérôme, DUVIVIER Emmanuelle, HELLARD Marie-Odile, JEUSSET Sarah, LE DANFF Alain, LEMPÉRIÈRE Ghislaine, MACRET Axel, PERRIER Luc (à partir de 20h22), RIDARD Guillaume, SABIN Fabrice.
Formant la majorité des membres en exercice

Excusé ayant donné procuration : GENDRON David (donne pouvoir à DESBROUSSES Jérôme)

Excusée : MAHÉO Emilie

Absent : DROUET Nicolas

A été nommé secrétaire : DESBROUSSES Jérôme (article L.2121-15 du CGCT)

004 - Finances – Attribution d'une subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) au titre de l'exercice 2026

Rapporteur : Monsieur DESBROUSSES Jérôme, Conseiller municipal délégué

Monsieur Jérôme DESBROUSSES précise que ce point n'a pas fait l'objet d'un examen lors de la dernière commission Finances car il a été vu lors de la préparation et du vote du budget ; il s'agit d'une délibération répondant à une demande de la DGFIP.

Le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) est la structure communale qui anime une action générale de prévention et de développement social, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées.
Le CCAS coordonne l'action sociale municipale sur le champ de la solidarité et développe différentes actions pour remédier aux situations de précarité ou de difficulté sociale touchant notamment les familles, les personnes âgées, les personnes sans emploi et les personnes en situation de handicap.
Chaque année, la Commune apporte une subvention d'équilibre à cet Etablissement Public.

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 035-213500796-20261102-D_4_02_11_2026-DE

Conformément au vote du budget primitif 2026 de la Commune, afin de permettre au CCAS de continuer à mettre en œuvre et développer sa politique d'action sociale sur le territoire de la Commune, il vous est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 11 700,00 €. De même, le budget de la Commune verse une somme correspondant au remboursement de frais liés au portage de repas effectués par l'ADMR. Il vous est proposé de verser au CCAS un montant de 2 677,20 € au titre du remboursement des frais de portage de repas.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :
- Décide d'attribuer la somme de 11 700,00 € au CCAS au titre de la subvention de fonctionnement pour l'année 2026,
- Décide de verser la somme de 2 677,20 € au CCAS au titre du remboursement des frais de portage de repas.

Fait et délibéré à CHEVAIGNÉ, le Lundi 2 Novembre 2026.

Pour extrait conforme

Le Secrétaire de séance,
Jérôme DESBROUSSES

Le Maire,
Sandrine VINCENT

MAIRIE DE CHEVAIGNÉ
ILLE-ET-VILAINE

Acte rendu exécutoire après transmission en PRÉFECTURE D'ILLE et VILAINE le : 17 Novembre 2026
et Publication le : 17 Novembre 2026